

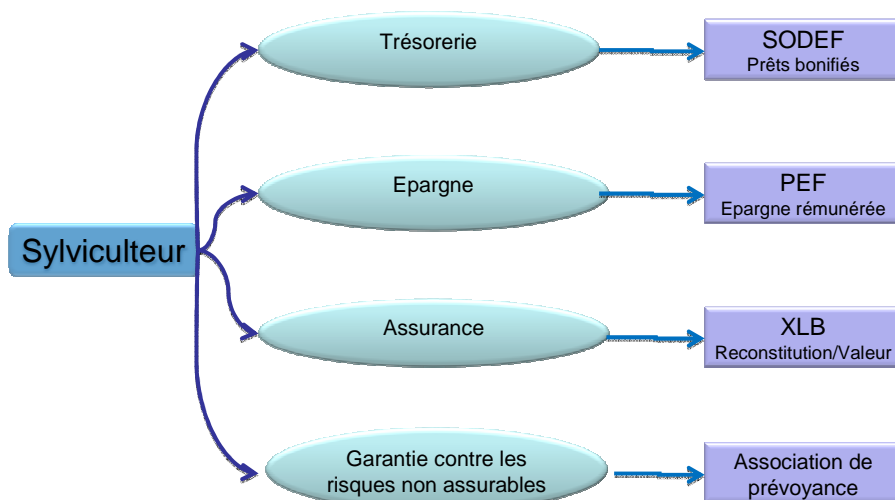


Innover pour protéger et investir

Syndicat des Sylviculteurs
du Sud-Ouest

L'innovation au service de la forêt d'Aquitaine

Colloque du 25 novembre 2011





LA SODEF, des financements pour valoriser la forêt

Depuis 1995, la SODEF a mis en place **800 dossiers de prêts**.

Ce sont **30 000 hectares** de forêt en Aquitaine qui ont bénéficié de ses conditions avantageuses, aussi bien pour la réalisation de travaux sylvicoles que pour des opérations de restructuration de la propriété.

La SODEF a donc financé:

- 10 **millions** d'€ de travaux sylvicoles
- 13 **millions** d'€ pour des programmes de restructuration
- 2 **millions** d'€ d'achats de matériel



La mission de la SODEF

Apporter à ses actionnaires, personnes physiques ou morales, les facilités et moyens propres à **financer l'entreprise sylvicole** c'est-à-dire les activités liées à la sylviculture.

Pour ce faire, elle permet la mise en place de **prêts bonifiés** et gère un **Fonds de Garantie** Sylvicole pour couvrir les risques d'insolvabilité.





Des prêts SODEF pour quoi faire?

- * Financer les travaux en forêt: travaux de sylviculture (reboisement, dépressage, débroussaillage, élagage...) et les travaux d'équipement (fossés, ponts...)
- * Financer la gestion forestière et le matériel (prêt-relais sur subvention, outils et matériels...)
- * Financer des projets de restructuration de la propriété (achat de parcelles contiguës, achat de parts de sociétés civiles, paiement des droits de succession...)



Le montant des prêts SODEF

- * Le minimum des prêts est de 3 800 €. Le maximum de 80000 € (hors prêts relais sur subvention).
- * L'assiette du prêt est de 80% de l'opération envisagée, HT pour les sylviculteurs assujettis à la TVA et TTC pour les non-assujettis.

Des financements adaptés

- * La durée du prêt est de 1 à 7 ans.
- * Le remboursement s'effectue soit par échéances constantes (amortissables), soit « in fine ».



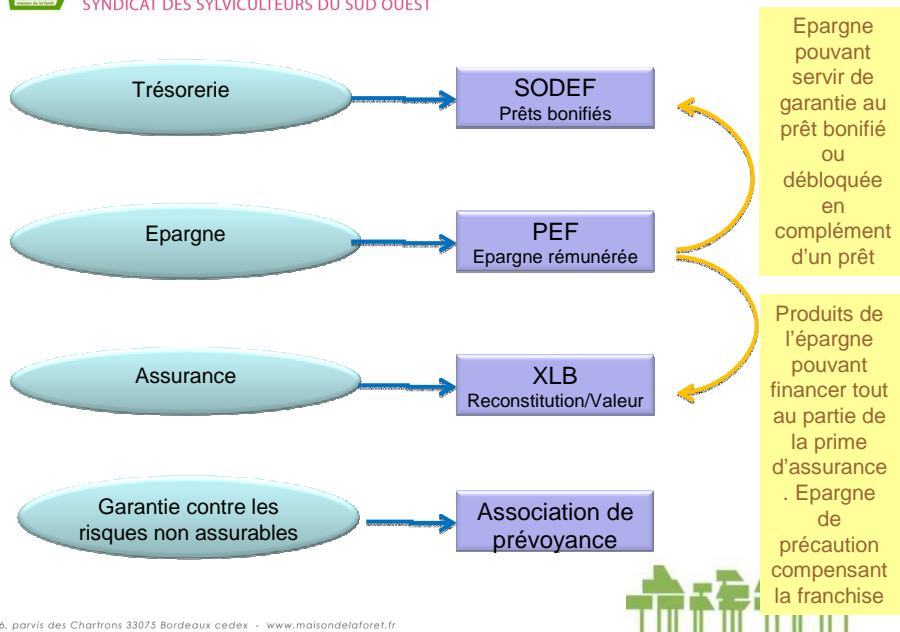


L'Épargne pour préparer l'avenir, Le Plan d'Épargne Forêt

Produit élaboré et créé par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, dont les adhérents ont la primeur.

Produit d'épargne à LT (10 ans) avec des taux attractifs.

Distribution chaque année des intérêts pour apporter aux sylviculteurs de la trésorerie.





L'assurance contre la tempête et l'incendie

Une offre complète d'assurance simple et sur-mesure pour les propriétaires forestiers, adaptée aux spécificités des propriétés.

- ✓ 3 types de contrats :
 - Incendie
 - Tempête
 - Incendie + tempête



- ✓ 2 types de garanties:

- reboisement avec trois valeurs pour tenir compte des différents peuplements: pin maritime, valeur de reboisement de 1000 euros.

- Perte de récolte, basée sur la valeur de la récolte au jour du sinistre: de 750 à 7 500 euros.





MAISON DE LA FORET
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD OUEST

ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET POUR LA PROTECTION DES FORETS D'AQUITAINE

- ⇒ **Mutuelle**
- ⇒ **Caisse de péréquation**
- ⇒ **Assurance complémentaire**



**Associer PREVENTION et
ASSURANCE**

**Protéger la forêt
est une mission stratégique d'intérêt public**



6, parvis des Chartrons 33075 Bordeaux cedex - www.maisondelaforet.fr



MAISON DE LA FORET
SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD OUEST

OBJET

**Venir en aide aux propriétaires forestiers
sylviculteurs adhérents, chaque fois qu'ils
subissent un préjudice qui n'est pas de leur fait et
qu'ils doivent faire face à des dépenses :**

- **tendant à développer et renforcer la prévention
des risques,**
- **de reconstitution des peuplements forestiers
assurés, détériorés ou détruits par des incendies,
tempêtes, attaques parasitaires...**



6, parvis des Chartrons 33075 Bordeaux cedex - www.maisondelaforet.fr



DEPENSES PRIORITAIRES

1. **Mettre en œuvre des mesures et dispositifs contre les attaques parasitaires et leur prévention (cf. Fonds d'Intervention Interprofessionnel Phytosanitaire)**
2. **Renforcer les systèmes de surveillance des forêts (météo, phytosanitaire, DFCI)**
3. **Compléter, en cas de crise, les cofinancements des ASA de DFCI**
4. **Développer une fonction d'Assurance complémentaire et/ou de Fonds de garantie pour mieux couvrir les risques non assurables**



RECETTES

- **C. V. O.**
- **Entreprises**
- **Taxe de séjour**
- **Taxe sur les permis de chasse et de pêche**
- **Subventions des Communes, Départements, Régions**
- **Contribution de l'Etat**
- **Une part des quotas CO2 attribués au niveau national**
- **Contribution de l'Union Européenne**
- **Participation des sylviculteurs via les ASA et Unions Départementales de DFCI**

